

Monsieur Claude GRENIER
Directeur
ARAHM / IEM LES GRILLONS
116 route de la Ganzau
CS 90231
67089 STRASBOURG Cedex 01

apprenti(e) concerné(e) : **Caroline ANDRES**
filère : ES

Nos réf. :
MACDA/ED/14-05-148
Objet :
Organisation des **stages hors-employeur**

Schiltigheim, le 22 mai 2014

Madame, Monsieur,

Vous accueillez actuellement au sein de votre établissement un(e) apprenti(e) et nous vous en remercions vivement.

Dans le cadre de sa formation, votre apprenti(e) est amené(e) à effectuer un ou plusieurs stages dans un autre établissement que son établissement employeur.

Pour être en conformité avec le code du travail, un avenant au contrat d'apprentissage (employeurs privés) ou une convention de stage hors-employeur doit être rempli, signé par les différents acteurs et validé par le CFA. Nous souhaitons, par la présente, vous rappeler **la procédure à suivre**.

1.- Employeurs privés

a) stage en France

L'employeur s'adresse à la Chambre de Commerce et d'Industrie dont il dépend (selon son département) qui lui envoie un formulaire « avenant au contrat d'apprentissage ». Ce document est à remplir par les 3 parties : employeur, lieu d'accueil et apprenti, puis à envoyer au CFA Médico-Social d'Alsace qui le valide et le signe, puis renvoie à la CCI.

b) stage à l'étranger

- ⇒ **pas de stage à l'étranger possible** (hors UE)
- ⇒ stage dans un autre pays que la France, mais Union Européenne ou Suisse :
- ⇒ merci de nous communiquer les éléments nécessaires et **le CFA établira la convention**.

.../...

.../...

2.- Employeurs publics

Merci de bien vouloir nous communiquer les éléments nécessaires à l'établissement de la convention (dates et lieu de stage, nom de l'apprenti, etc.)

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marie-Adélaïde CHRIST de ALMEIDA
Directrice du C.F.A. Médico-Social d'Alsace

PJ :

- circulaire Rectorat du 01/10/2013, pour info.

Le Secrétariat du C.F.A. est à votre disposition
pour tout renseignement :
Emmanuelle Deckert - Tél. : 03 88 18 25 61